



## Fiche de Prêt

Bretons du Nord - Tél : 06 62 88 99 13  
Porte Historique de Paris - Place Simon Volland  
BP 1.1331 - 59015 Lille cedex

Je soussigné(e) .....  
demeurant .....  
N° Tél ..... adresse mail .....

Reconnais avoir reçu ce jour en prêt des Bretons du Nord, et pour la durée de saison .....  
le matériel suivant :

Nb	Description détaillée	État	Valeur estimée

Je remets à l'association un chèque de caution d'un montant de 300 € (trois cents euros), libellé à l'ordre des Bretons du Nord. Ce chèque me sera rendu au moment de l'inventaire annuel prévu au plus tard dans un an (en échange d'un nouveau chèque de caution pour la saison suivante), ou en cas d'arrêt de l'activité et restitution du matériel.

**Ce matériel, propriété exclusive des Bretons du Nord, ne peut être utilisé que dans le cadre de leurs activités.**

**Fait** en 2 exemplaires à ..... le .....

**Signature de l'adhérent**

**Signature du responsable de l'activité**

### Règles de location des instruments

Afin de permettre à chaque débutant de bénéficier d'un instrument prêté par l'association, et d'encourager les musiciens et danseurs à investir dans leur propre matériel,

Les instruments sont loués au maximum pour les deux premières années de pratique pour les adhérents ne participant pas aux sorties de l'association.

Les coûts de location par trimestre sont de 30€ par instrument (accordéon, bombarde, cornemuse).

La période de location est prévue pour la période d'octobre à juin de chaque année avec une caution de 300 €.

Selon l'avis des formateurs, les débutants peuvent conserver l'instrument en prêt pour la période de juillet à septembre au coût de la location indiqué ci-dessus. Dans ce cas un nouveau chèque de caution doit être établi.

Après 2 ans de pratique, l'association propose aux débutants de racheter son instrument de prêt (déduction faite du montant versé en location) ou d'investir dans un instrument neuf.

Le prix de location d'un instrument correspond au prix de l'instrument réparti sur 6 ans, chaque année divisée par 3 trimestres (soit par trimestre le prix du neuf divisé par 18)

Consigne d'entretien à voir avec le responsable de pupitre pour les instruments.

Conseils d'entretien pour les costumes : il est impératif de les entreposer dans un endroit sec à l'abri de la poussière. Après chaque sortie, ils doivent être aérés et ne surtout pas séjourner dans des housses en plastiques (à n'utiliser que pour le transport).